

avons probablement trop insisté sur l'importance de se brosser les dents pour empêcher la carie dentaire, car les dents qui nous paraissent propres ne le sont pas assez pour empêcher la carie".

Comme il est possible de commettre des erreurs en mesurant la quantité de sucre absorbée, ce genre de sondage des régimes alimentaires pourrait fort bien s'avérer inexact en ce qui concerne le pourcentage de carie dentaire des enfants qui consomment beaucoup de sucre, a expliqué le Dr Richardson.

"Toutefois", déclarait-il, "il se pourrait que ce que nous considérons comme un régime à faible teneur de sucre en contienne encore trop lorsqu'il s'agit de lutter contre la carie dentaire."

Selon lui, les résultats de l'étude confirment l'importance du fluorure dans l'eau potable.

Accord Canada - France sur le cinéma

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé qu'un nouvel Accord sur les relations cinématographiques entre le Canada et la France a été signé à Ottawa le 8 mai par l'ambassadeur de France au Canada, M. Jacques Viot, et lui-même. Il remplace l'accord signé à Montréal le 11 octobre 1963.

Le nouvel accord vise à l'accroissement des relations cinématographiques avec la France et a pour objectif principal d'encourager la coproduction de films. Il permet à un producteur qui souhaite réaliser un film avec un coproducteur français de solliciter l'aide financière de la Société de Développement de l'Industrie cinématographique canadienne. Une coproduction dans le cadre de l'accord bénéficie de plein droit de tous les avantages qui sont accordés dans chacun des deux pays à l'industrie cinématographique comme par exemple l'assistance à la production. Les deux gouvernements accordent aux producteurs des avantages importants en ce qui concerne l'admission temporaire sur son territoire du personnel et du matériel cinématographique utilisés dans le cadre de la réalisation d'une coproduction.

Le nouvel accord entérine le principe du partage par les producteurs des recettes au *pro rata* des investissements. La proportion des apports respectifs des coproducteurs peut varier de 20 à

80 p. 100 par film. Une des dispositions de l'accord prévoit encore qu'une version doublée en langue française d'un film tourné seulement en anglais doit se faire obligatoirement soit au Canada, soit en France.

Par ailleurs, tout film à participation majoritaire canadienne devra être réalisé par un metteur en scène de nationalité canadienne ou par un immigrant reçu ayant plus d'un an de résidence au Canada.

Statistiques sur l'usage des drogues

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a dévoilé des statistiques sur l'usage de stupéfiants et de drogues psychotropes en 1973.

L'an dernier 2,266 nouveaux cas de narcomanie ont été signalés au ministère; 1,973 étaient des héroïnomanes (on ne dispose d'aucun chiffre pour 1972), le reste s'adonnant aux opiacés, à la cocaïne et aux stupéfiants synthétiques. Un fort pourcentage de ces narcomanes est connu grâce aux dossiers de la police. Les renseignements proviennent aussi de médecins, de pharmaciens et de centres de traitement spécialisés.

Le ministère a enregistré 23,251 nouveaux cas d'usagers de cannabis (marijuana et haschich) en 1973 contre 12,695 en 1972. Sur 19,929 personnes reconnues coupables de délits relatifs au cannabis en 1973, 18,603 ont été accusées de possession alors que les chiffres correspondants pour 1972 étaient de 11,713 et 10,695 respectivement.

En 1973, le ministère a noté 2,992 nouveaux cas de personnes faisant usage d'hallucinogènes contre 2,411 en 1972. Sur 1,764 personnes reconnues coupables de délits relatifs aux hallucinogènes en 1973, 970 cas concernaient le LSD et 792 la MDA (dérivé amphétaminique).

Nouveau quartier de la capitale

Le Gouvernement fédéral a autorisé la Commission de la capitale nationale à acquérir environ 4,000 acres de terre en vue du projet d'aménagement d'un nouveau quartier, à dix milles de la colline du Parlement. On prévoit qu'environ 100,000 personnes logeront dans ce quartier résidentiel avant 1990.

Les Britanniques s'intéressent au Candu

Neuf parlementaires britanniques ont séjourné deux jours au Canada, dans le but d'y voir à l'oeuvre nos réacteurs Candu, à Gentilly, Bruce et Pickering. Ils ont visité également les installations de la *Canadian Vickers Ltd.*, à Montréal.

Le groupe s'est rendu au Canada à l'invitation de M. Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce. M. Gillespie avait formulé son invitation alors qu'il était en Angleterre, le 10 avril dernier, et qu'il y avait discuté des possibilités de vente de réacteurs Candu.

M. Gillespie a déclaré que le Gouvernement britannique doit décider du type de réacteur nucléaire qu'il achètera dans quelque temps. Il a ajouté que la visite du groupe de parlementaires témoigne de l'intérêt que les Britanniques portent au système canadien.

Il a ajouté que le Candu est semblable au système nucléaire de tube-pression qui a été conçu en Grande-Bretagne et qu'adopter le Candu épargnerait aux Britanniques beaucoup d'argent et de temps. M. Gillespie a déclaré qu'une coopération avec la Grande-Bretagne dans le domaine du Candu pourrait signifier en outre pour les Britanniques une participation aux ventes du système canadien aux pays du Tiers-Monde.

Retrait de Vientiane

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le 8 mai le Gouvernement canadien avait informé les gouvernements intéressés du retrait de Vientiane le 15 juin prochain de la délégation du Canada près la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos. Le Canada n'en demeure pas moins membre de la Commission qui fut mise sur pied en 1962 afin de surveiller le cessez-le-feu au Laos. La délégation canadienne pourrait retourner au Laos si sa présence était à nouveau requise aux termes des Accords de Genève de 1962. M. Sharp a aussi annoncé que le Canada avait saisi le nouveau Gouvernement laotien de la question de l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et le Royaume du Laos.